

AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°20/011 Grand Port Maritime du Havre



- Direction territoriale du Havre -
Publié le 20 Décembre 2019

Publication(s)



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/011
Grand Port Maritime du Havre

Le Directeur de Service Public Maritime, de l'Avant au Détroit de l'Estuaire (DAP) est autorisé à délivrer aux
demandeurs d'occupation temporaire ou définitive du domaine public maritime (DPM) les avis de réquisition
du Grand Port Maritime, Rouen - Le Havre, de l'Avant au Détroit de l'Estuaire, pour occupation temporaire ou
définitive du domaine public maritime.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) est soumise à la production de pièces
nécessaires au point de vue technique et administratif. Il est notamment demandé aux demandeurs de fournir
un plan de réquisition du domaine public maritime, un plan de réquisition du domaine public maritime
technique, un plan de réquisition du domaine public maritime administratif, un plan de réquisition du domaine
public maritime technique, un plan de réquisition du domaine public maritime administratif, un plan de réquisition
du domaine public maritime technique, un plan de réquisition du domaine public maritime administratif.

Une demande de renseignements complémentaires peut être formulée au Service Développement et Habitat
(Service - Tél. 02 35 79 49 22) - adresse email: dh@maritime.gouv.fr

Site de l'Etat maritime en France : www.maritime.gouv.fr

Direction territoriale du Havre - 22 Avenue de Normandie - Rouen
Tél. 02 35 79 49 22 - Fax : 02 35 79 49 23 - www.maritime.gouv.fr

AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°20/011 Grand Port Maritime du Havre

PDF - 257.84 KO

 **TÉLÉCHARGER**

□